INFO NÉGO

Travailler à se rendre malade, c'est terminé.

fiq

Vol **1** | No **12** | SEPTEMBRE 2020

Dépôt patronal rejeté à l'unanimité

Le gouvernement refuse de reconnaître la surcharge de travail des professionnelles en soins

Tout au long de l'été, l'équipe de la FIQ a présenté ses demandes à la partie patronale et a expliqué les causes de la spirale infernale de la surcharge de travail. En réponse à ces présentations, la partie patronale a déposé une proposition globale les 9 et 11 septembre 2020.

Depuis le début de cette négociation, il y a près d'un an, **le gouvernement se refuse à reconnaître la réalité de la surcharge de travail chez les professionnelles en soins** et la proposition de la partie patronale représente bien cet aveuglement volontaire. **Il reste aussi muet sur l'urgence d'implanter des ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s en CHSLD**, malgré l'ampleur de la crise de la COVID-19 et ne montre **aucune volonté de mettre en place des incitatifs pour le temps complet**. Ce que le gouvernement souhaite, c'est rendre permanentes les mesures coercitives imposées en temps de pandémie.

Les déléguées de la FIQ ont rejeté à l'unanimité ce dépôt insultant en Conseil national extraordinaire de négociation, le 17 septembre, tout en s'engageant à poursuivre les discussions à la table de négociation. Les solutions proposées par la FIQ doivent trouver un écho auprès du gouvernement. Il y a urgence d'agir !

Voici ce que le gouvernement propose comme principales mesures :

Le temps supplémentaire

Le gouvernement cherche à éliminer le recours au temps supplémentaire en rendant presque impossible l'accès au salaire à taux et demi, même en cas de temps supplémentaire obligatoire. Voici les mesures cumulatives que celui-ci cherche à mettre en place :

- Que le taux et demi s'applique uniquement au-delà de la semaine régulière de travail (de 35 à 37,5 h/semaine, selon le titre d'emploi), même en cas de TSO ;
- Que les heures effectuées pendant un congé hebdomadaire ne soient pas rémunérées au taux et demi ;
- Retirer l'intervalle de 16 h pour un changement de quart ;
- Permettre l'étalement des heures sur plus d'une semaine ;
- Verser le taux et demi seulement après 12 h de travail continu lors d'une même journée, excluant les pauses et temps de repas, même en cas de TSO.

Il s'agit de mesures non seulement insultantes, mais également irresponsables. Verser le taux et demi après 12 heures de travail revient à systématiser le temps supplémentaire obligatoire, que le gouvernement Legault s'était pourtant engagé à enrayer. Plus rien n'empêchera les employeurs de forcer les professionnelles en soins à travailler 4 heures de plus à chacun de leurs quarts de travail. Retirer l'intervalle de 16 heures pour un changement de quart ouvre la porte à ce qu'une professionnelle en soins soit obligée de travailler 24 heures d'affilée, sans conséquence pour l'employeur.

CHSLD

- Que toutes les salariées qui détiennent un poste en CHSLD puissent rehausser à temps complet leur poste, de manière volontaire, le tout par arrangement local, très rapidement.

C'est la proposition la plus intéressante de l'offre gouvernementale, particulièrement pour les infirmières auxiliaires. Cependant, le gouvernement refuse d'implanter toute forme d'incitatif au temps complet et reste muet quant au grave problème de surcharge de travail qui règne dans le réseau des CHSLD. Sans mesure d'attraction, comme la prime de 8 % pour celles travaillant en CHSLD ou la prime de 12 % pour les détentrices de postes à temps complet convertible en journée chômée proposées par la FIQ, et sans plan d'action pour contrer la surcharge de travail, comme l'implantation de ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s en CHSLD, il y a fort à parier que la mise en place de cette mesure restera un coup d'épée dans l'eau.

Primes majorées

- Actuellement, il faut **être disponible** 16 quarts sur 28 pour avoir accès à l'application des primes majorées. Dans sa proposition, le gouvernement souhaite modifier ce critère en indiquant qu'il faut **travailler** 20 quarts sur 28, dans les secteurs ou quarts de travail visés, pour s'en prévaloir.

Monnayer les congés

- Possibilité de monnayer à taux simple certains congés, après autorisation de l'employeur.

Si l'option de monnayer des congés peut être intéressante, il est primordial que le gouvernement s'engage à ce que les professionnelles puissent d'abord se prévaloir de leurs congés.

Reconnaissance de la scolarité

- La partie patronale estime qu'elle n'a pas à reconnaître salarialement une exigence de base au poste obtenu par une salariée. Elle propose de limiter la reconnaissance de la formation additionnelle requise à la suite d'un diplôme universitaire de 1er cycle. Toutefois, cette reconnaissance permettrait de déplafonner l'échelle salariale si un diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire était obtenu ;
- Annuler la reconnaissance du baccalauréat par cumul de certificats pour l'infirmière clinicienne et la conseillère en soins infirmiers.

Il s'agit d'un recul inacceptable pour les professionnelles en soins.

Mentorat et transfert d'expertise

- Dédoubler le poste d'une salariée qui quitte son poste à l'urgence afin qu'elle transmette son expertise à la nouvelle salariée.

La mesure est intéressante, mais rien dans la convention collective actuelle n'empêche l'employeur de le faire. D'ailleurs, pourquoi proposer cette mesure seulement pour l'urgence ?

Titularisation

- La titularisation serait rehaussée à 12/28, plutôt que 8/28, pour tous les postes partout au Québec ;
- Les salariées qui suivent une formation à temps complet seraient exclues de cette forme de titularisation.

Il s'agit de faire en sorte que la salariée ait un minimum de 12 quarts de travail assurés et prévus à l'horaire par cycle de 28 jours (le reste étant habituellement comblé par la disponibilité exprimée par la salariée). Cela aurait pour effet pratique d'abolir les postes 8/28, mieux connus comme des postes 4/14.

INFO NÉGO

En plus de présenter ses mesures, la partie patronale a réagi à certaines des 22 demandes de la FIQ, en y ajoutant une contre-proposition. Voici la réaction du gouvernement :

1. **Rendre le temps complet attractif en instaurant une prime de 12 % convertible en journée chômée**

2. **Harmoniser les heures de la semaine de travail à 37,5 heures pour toutes**

3. **Déployer les ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s au cours de la durée de la convention collective dans les CHSLD**

4. **Appliquer l'article 19 de la convention collective nationale concernant la rémunération en temps supplémentaire à toutes les professionnelles en soins**

5. **Créer le titre d'emploi d'assistante du supérieur immédiat-perfusionniste clinique**

   Le gouvernement propose la création d'une prime de 5 % pour les perfusionnistes cliniques qui assument la formation et la supervision d'un minimum de 4 perfusionnistes. La création d'un nouveau titre d'emploi aurait quant à elle permis une augmentation de salaire à hauteur de 10 %. Cette augmentation aurait été cotisable au régime de retraite, contrairement à la prime.

6. **Créer les titres d'emploi d'assistante-infirmière-chef en dispensaire, d'infirmière clinicienne en dispensaire et d'infirmière clinicienne en dispensaire assistante-infirmière-chef**

7. **Simplifier la notion de cycle de rotation**

   Le gouvernement propose que la période de référence pour la prime de rotation soit de 4 mois. Si entre 50 et 70 % des quarts sont effectués sur des quarts d'inconvénients, la salariée à TC aura une prime de 300 $, ou au prorata pour une salariée à temps partiel. Rien dans cette mesure ne garantit que la prime sera plus facilement applicable qu'actuellement.

8. **Ajuster à la hausse la rémunération des candidates à l'exercice des professions infirmière et infirmière auxiliaire et candidate infirmière praticienne spécialisée**

   Le gouvernement souhaite permettre la rétroactivité salariale seulement pour la CIPS à sa date d'examen, mais refuse pour les autres titres d'emplois.

9. **Instaurer des mécanismes de prévention en santé et sécurité du travail**

10. **Instaurer des mécanismes de prévention pour les régions éloignées**

11. **Assurer la santé et la sécurité des salariées lors d'éclosion d'infections en milieu de soins**

12. **Que la cotisation à l'association ou l'ordre professionnel soit payée par l'employeur**

13. **Doubler la contribution à l'assurance collective de l'employeur et ajuster le montant de 7,31 M$ disponible pour la FIQ en fonction du nombre de membres**

    Le gouvernement propose de mettre fin à la lettre d'entente administrative portant sur les assurances collectives et de doubler la contribution de la partie patronale à l'assurance collective directement dans la convention collective. Le 7,31 M$ n'est donc pas reconduit.

14. **Reconnaître automatiquement le baccalauréat pour les infirmières (lettre d'entente n° 3) et reconnaître les formations qu'elles soient requises ou non**

Demande rejetée par la partie patronale · Contre-proposition de la partie patronale · Demande acceptée par la partie patronale

15 Valoriser la profession d'infirmière praticienne spécialisée (IPS), notamment revoir la valeur de l'emploi de l'IPS, payer la formation continue et implanter un comité local de vigie de la pratique des IPS

Le gouvernement propose de réserver 0,03 % du montant prévu pour la formation continue pour les IPS, ce qui n'est pas un ajout d'argent neuf. Le gouvernement souhaite aussi instaurer une semaine de travail régulière de 40 heures, ce qui crée une iniquité avec les autres titres d'emplois.

16 Doubler la prime de fin de semaine

17 Payer la prime de soir dès 14 h pour les professionnelles en soins qui font des quarts de 12 heures

18 Instaurer une nouvelle prime de 8 % pour les professionnelles en soins qui travaillent en soins de longue durée ou auprès de clientèle présentant des troubles graves de comportement (TGC)

La partie patronale propose de reconduire les primes CHSLD et TCG telles que nous les connaissons actuellement jusqu'au 30 mars 2023.

19 Uniformiser la prime d'orientation ou de formation à 5 %

20 Élargir la prime de soins critiques et la prime spécifique de soins critiques

Le gouvernement accepte d'accorder la prime de soins critiques (et la prime de soins critiques majorée) à la salariée qui assure le transport d'évacuations aéromédicales, mais refuse de l'accorder à celles qui travaillent au centre anti-poison, en électrophysiologie ou sur les unités de soins obstétricaux.

21 Revoir les modalités de prise du congé pour décès à l'article 27 de la convention collective

Le gouvernement offre deux jours de congé pour le décès de l'enfant du conjoint, ce qui est en conformité avec la loi. Il permettrait que le point de départ d'un congé pour décès soit le jour ou le lendemain du décès, mais les jours de congé ne pourraient pas être pris séparément entre le jour du décès et les funérailles.

22 Créer un comité interronde sur l'actualisation de la convention collective

Le gouvernement accepte le principe énoncé par la FIQ, soit de discuter de l'actualisation de la convention collective en comité interronde. Il propose toutefois d'aborder certains sujets directement à la table.

Dès le lendemain du rejet de ce dépôt méprisant par les déléguées, l'équipe de négociation a transmis une réponse cinglante aux représentants du Conseil de trésor : cette offre sectorielle est refusée !

La FIQ espère poursuivre rapidement les discussions sur les mesures phares qu'elle propose pour améliorer rapidement les conditions de travail des membres, qui sont tout simplement insoutenables. Tout au long du processus, la FIQ continuera de marteler ses deux priorités de négociation :

- De la santé et de la sécurité à tous les niveaux du réseau : une condition incontournable pour les professionnelles en soins
- Attraction - rétention : obtenir des conditions gagnantes pour les professionnelles en soins

La nouvelle campagne publicitaire de la FIQ se déploie sur des panneaux d'affichage partout au Québec. Surveillez-les près de chez vous !

« Une série d'actions est prévue au cours des prochaines semaines afin de lancer un message fort au gouvernement. Après l'agonie, c'est la mort. Il faut mettre en place les solutions de celles qui sont aux premières loges, les professionnelles en soins. »

– Nancy Bédard, présidente de la FIQ

Pour lire tous les numéros du bulletin Info-Négo et pour tout savoir sur la négociation nationale, visitez le fiqsante.qc.ca/nego2020